1

Message du Président

Pour que la Place financière sorte renforcée de la pandémie de Covid-19

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des développements qui ont marqué, au cours des douze derniers mois, les principaux dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Durant l'année écoulée, l'élément le plus marquant restera sans conteste l'impact de la pandémie de Covid-19 (cf. p. 7). Elle a touché tous les pans d'activités du secteur bancaire et financier. Dans le domaine commercial et du crédit, on a assisté à une mobilisation sans précédent des banques en lien avec le programme de crédits Covid-19 cautionnés par la Confédération. Au niveau suisse, un bilan chiffré peut être dressé : plus de 136'000 PME, soit une sur cinq, ont recouru à ces mesures. Et plus de CHF 8.- de crédit sur 10 ont été fournis à des très petites et petites entreprises. Le volume total des fonds octroyés atteint CHF 16,8 milliards. A Genève, on parle d'un montant supérieur à CHF 1 milliard versé à ce titre. Les établissements bancaires ont donc répondu présents pour donner suite aux demandes de leurs entreprises clientes.

En ce qui concerne la gestion de fortune privée et institutionnelle, les intermédiaires financiers ont été confrontés à des marchés extrêmement volatiles durant la pandémie. Entre fin février et mi-mars 2020, les marchés actions ont chuté d'environ 30 %. Depuis mi-avril, on a assisté à une forte reprise. Les banques, les gérants indépendants et les asset managers ont dû être en mesure de répondre aux attentes d'une clientèle locale et internationale fortement déstabilisée. Comme cela ressort de l'enquête conjoncturelle menée par la FGPF (cf. p. 5), les établissements genevois ont pu compter sur de solides apports nets de fonds, tendance qui s'est confirmée lors de la publication des résultats trimestriels, puis annuels, des banques présentes à Genève. Ces apports nets de fonds proviennent largement d'une clientèle étrangère, ce qui démontre l'attractivité de la Place genevoise en comparaison internationale, particulièrement en période troublée.

L'organisation des banques a elle aussi été affectée. La mise en place du télétravail s'est déroulée en un temps record et à grande échelle, puisque cette mesure a touché jusqu'à 80 % des équipes. Un tel exercice a nécessité des moyens considérables en termes de ressources humaines, de solutions technologiques et de support, sans parler des préoccupations liées à la sécurité des données. Il a également fallu que les client.e.s se familiarisent avec ces nouvelles technologies, alors que les voyages n'étaient plus possibles. C'est le lieu de rendre hommage aux collaboratrices et aux collaborateurs qui ont mis en place ces mesures tambour battant, alors que les marchés financiers subissaient des soubresauts considérables et qu'il fallait répondre aux dizaines de milliers de demandes de crédits Covid-19 de la part des entreprises.

L'importance des relations bilatérales avec l'UE

Les éléments qui précèdent démontrent que la Place financière a su faire preuve d'une résilience hors du commun et se trouve bien armée pour surmonter les difficultés actuelles. La BNS estime d'ailleurs que, globalement, les banques helvétiques disposent d'une solide dotation en fonds propres, qui leur permet de gérer les risques accrus résultant de l'effondrement économique dû à la pandémie. L'agence de notation Standard & Poor's parvient à la même conclusion.

Mais pour que le secteur bancaire et financier continue à jouer ce rôle moteur à la sortie de la crise, il faut notamment que les conditions-cadres politiques, juridiques et fiscales soient favorables. Cela passe en particulier par une avancée dans les relations bilatérales avec l'Union européenne (cf. p. 14). Cette dernière représente un marché essentiel pour la gestion de fortune helvétique, puisque près de 40 % des avoirs privés gérés de manière transfrontalière depuis la Suisse proviennent des Etats de l'UE, ce qui représente plus de CHF 1'000 milliards d'actifs. Le 27 septembre 2020, l'optimisme était de mise suite au rejet clair par le peuple suisse de l'Initiative de limitation (cf. p. 14). Malheureusement, cette votation n'a pas suffi à redonner de l'élan aux discussions en vue de la signature de l'Accord institutionnel négocié avec Bruxelles (cf. p. 14). Le 26 mai 2021, la Place financière a pris acte avec regret de la décision du Conseil fédéral de

Yves MIRABAUD
Président

ne pas signer cet Accord. Pour l'avenir, il est essentiel de stabiliser les relations bilatérales avec l'UE, mais aussi de les développer. Il s'agit en particulier de tenir compte des préoccupations du secteur financier en matière d'accès au marché. Dans ce contexte, il serait fondamentalement erroné de penser que le Royaume-Uni s'en sortirait mieux que la Suisse grâce à son accord sur le Brexit. En effet, ce traité ne porte pas sur les services financiers qui doivent faire l'objet de négociations séparées, qui n'ont nullement abouti à ce jour. Cela signifie en clair que les acteurs de la City ont perdu leur passeport européen, qui leur permettait de proposer leurs prestations aux client.e.s de l'UE depuis Londres, sans restriction. Leur sort n'est donc pas plus enviable que celui de leurs homologues helvétiques (cf. p. 14).

Finance durable : un cadre adéquat pour un pôle d'excellence en pleine expansion

Bien entendu, le succès de la Place financière ne dépend pas seulement des relations harmonieuses avec notre grand voisin européen. Des mesures prises en interne peuvent aussi accélérer l'essor de pans innovants de l'activité bancaire et financière. Les derniers chiffres publiés par Swiss Sustainable Finance (SSF) démontrent que l'attrait pour la finance durable ne faiblit pas (cf. p. 17). En 2020, les actifs gérés selon des critères de durabilité ont atteint CHF 1'520 milliards, en progression de 31 % par rapport à l'exercice précédent. Pour répondre à une demande sans cesse croissante et réorienter les flux financiers vers un modèle économique plus durable, les banques, asset managers et gérants indépendants ont développé différentes stratégies.

Ces compétences de pointe doivent être accompagnées d'un cadre réglementaire et fiscal incitatif pour qu'elles puissent déployer tous leurs effets. Par exemple, afin de renforcer l'attractivité de Genève et de la Suisse comme place d'émission et de négoce d'obligations vertes (les fameux "green bonds"), l'impôt anticipé (cf. p. 12) et le droit de timbre (cf. p. 12) ne sauraient être maintenus en l'état. Ils constituent des obstacles rédhibitoires à l'essor du marché des capitaux durables dans notre pays. C'est pourquoi, la réforme de ces deux impôts, entamée depuis des années mais retardée sous de nombreux prétextes, doit enfin aboutir. Le Message du Conseil fédéral publié le 21 avril 2021 va clairement dans la bonne direction.

La Loi sur le CO_2 (cf. p. 10) s'inscrit elle aussi dans ce paysage incitatif. Ce texte mise sur une combinaison d'incitations financières, d'investissements, d'innovations et de nouvelles technologies. La loi offre à toutes les entreprises la possibilité de concilier efficacité économique et protection du climat. A travers le Fonds pour le climat, elle vise également à réorienter le flux de capitaux vers davantage de durabilité. Le peuple suisse scellera l'avenir de ce texte dans les urnes le 13 juin 2021.

En conclusion, la place financière suisse et genevoise a su conserver la confiance de sa clientèle locale et internationale à travers les aléas de la pandémie de Covid-19. Pour qu'elle continue à la mériter, elle devra certes capitaliser sur l'expérience acquise, mais également innover sans cesse en matière de technologie et de finance durable afin d'être en mesure de répondre aux nouveaux défis. L'engagement déterminé des autorités sera tout aussi indispensable pour doter notre pays de règles non pas coercitives mais compétitives et incitatives. Enfin, et surtout, les établissements bancaires et financiers ne seraient rien sans les collaboratrices et les collaborateurs qui les composent. Ils l'ont prouvé de manière éclatante durant la crise.